

L'OPCO EP débute la mise en place de ses Commissions Paritaires Régionales

L'OPCO des Entreprises de Proximité, conformément à l'article 5.5 de son accord constitutif et de ses orientations stratégiques, intensifie sa présence paritaire dans les territoires pour permettre un dialogue social de proximité.

L'OPCO EP a démarré le cycle des Commissions Paritaires Régionales sous l'égide d'une délégation de Membres du Conseil d'administration et de représentants régionaux de la CPME et de l'U2P régionales et de représentants régionaux de la CFDT, la CGT, la CGT-FO, la CFE-CGC, et de la CFTC.

Les CPR, placées sous l'autorité du Conseil d'Administration de l'OPCO EP, remplissent plusieurs missions :

- **Relayer** les politiques emploi/formation des branches au plan local et auprès des partenaires institutionnels et garantir la déclinaison des politiques de branche dans les territoires ;
- **Conforter** le rôle essentiel des partenaires sociaux territoriaux dans l'articulation politique des branches et de l'interprofession dans les territoires ;
- **Suivre** la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs d'activité, et s'assurer à ce titre de la qualité du service de proximité, en veillant à ce que les entreprises disposent sur tous les territoires d'interlocuteurs proches et/ou identifiables ;
- **Contribuer** à l'observation et à l'analyse des évolutions de l'emploi et de la formation des branches sur le territoire et en rendre compte aux CPNEFP ;
- **Impulser** l'expérimentation et l'innovation tant territoriale que régionale ;
- **Développer** les partenariats et la recherche de co-financements notamment à travers les plans d'actions régionaux.

La première CPR de Bourgogne-Franche-Comté installée, suivront celle de Bretagne le 28 aout, puis celle du Centre Val de Loire le 31 aout. Pour les autres régions les installations auront lieu tout au long du mois de septembre.

A propos de l'OPCO des Entreprises de proximité

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, l'Opérateur de compétences des entreprises de proximité (OPCO EP) est un des principaux acteurs dans l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'OPCO EP apporte un appui technique aux 54 branches professionnelles adhérentes, couvrant un total de 467 000 entreprises et 4,5 millions de salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance. Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »).

S'appuyant sur son maillage territorial, l'OPCO EP peut ainsi accompagner les petites et moyennes entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques de leur secteur.

Directeur général : Arnaud Muret

Contact presse :

Astrid CHENARD – 06 34 23 34 80 – Directrice de la communication OCPO EP –
astrid.chenard@opcoep.fr

Alix BOUGERET – 06 63 61 16 19 – Relations presse alix.bougeret@ideealconseil.com